


**Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de CADENET**

N° 37/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 
ID : 084-218400265-20240415-2024_DELIB_37-BF

Mis en ligne le **17 AVR. 2024**

Session du 11 avril 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 11 AVRIL
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence
de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 29 mars 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, RIPERT,
BASTIE, SEVE, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, MICHAUX, DEBIT,
JAUBERT

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : VEVE, LEROY, SCHOFFIT

Procurations :

M VEVE	a donné procuration à	Mme DEBIT
Mme LEROY	a donné procuration à	Mme BOISGARD
M SCHOFFIT	a donné procuration à	M MANGANARO

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Maire rappelle que les résultats de fonctionnement de l'exercice antérieurs font
l'objet, en cas d'excédent, d'une décision d'affectation par le Conseil Municipal, soit pour
alimenter la section d'investissement, soit pour équilibrer le budget de la section de
fonctionnement.

Pour calculer le résultat de fonctionnement, il s'agit de déterminer le solde d'exécution des
recettes et des dépenses de fonctionnement de l'exercice, et de le cumuler avec le solde
reporté de l'exercice 2022. Pour l'exercice 2023 le résultat de fonctionnement s'établit comme
suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat net de l'exercice 2023	1 112 924,57 €
Solde d'exécution reporté suite à l'affectation du résultat 2022	242 880,79 €
Résultat cumulé à affecter	1 355 805,36 €

Pour calculer le solde d'exécution de la section d'investissement, il s'agit de déterminer le
solde d'exécution des recettes et des dépenses d'investissement de l'exercice 2023, et de le
cumuler avec le solde de l'exercice 2022. Ce solde sera reporté en section d'investissement
en recette en cas d'excédent, en dépenses en cas de déficit.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240415-2024_DELIB_37-BF



Pour déterminer le besoin de financement de la section d'investissement, il convient de corriger le solde d'exécution de la section d'investissement du solde des restes à réaliser de l'exercice 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde net de l'exercice 2023	792 100,49 €
Solde d'exécution 2022 reporté	118 981,07 €
Solde cumulé à reporter	911 081,56 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2023	- 1 073 290,00 € (414 881 € de recettes - 1 488 171 € de dépenses)
Besoin de financement de la section d'investissement	162 208,44 €

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement il est proposé l'affectation du résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Résultat 2023 à affecter	1 355 805,36 €
Besoin de financement de la section d'investissement	162 208,44 €
Affectation du résultat en section d'investissement au compte 1068	162 208,44 €
Solde d'exécution reporté en 2024 en section de fonctionnement suite à l'affectation du résultat 2023	1 193 596,92 €

Le document relatif à l'affectation des résultats pour la commune de Cadenet est annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Constate le résultat global cumulé 2023 de la section de fonctionnement à + 1 355 805.36 €
- Approuve l'affectation de 162 208.44€ en section d'investissement et le report du solde de 1 193 596.92€ en section de fonctionnement.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 084-218400265-20240415-2024_DELIB_37-BF



84026
Code INSEE

COMMUNE DE CADENET
MAIRIE DE CADENET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 112 924,57
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	242 880,79
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 355 805,36
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	911 081,56
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 073 290,00
Besoin de financement F. = D. + E.	162 208,44
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 355 805,36
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	162 208,44
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 193 596,92
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

A , le